

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)	<input type="text"/>	
Durée de l'examen	80 minutes	
Nombre de pages de l'épreuve (y compris la page de garde)	18	
Annexe(s)	Aucune	
Maximum de points possibles	80	
Points obtenus	<input type="text"/>	
Note	<input type="text"/>	

**Indications**

- Veuillez inscrire votre numéro de candidat(e) sur toutes les pages de l'épreuve et sur les éventuelles pages supplémentaires.
- Veuillez vérifier que les pages figurant dans la donnée correspondent au nombre de pages indiqué ci-dessus.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve / des solutions
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. En cas de besoin, veuillez le signaler par un signe de la main au surveillant durant l'épreuve.
- Le fait de citer uniquement un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les exercices peuvent être résolus dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est indiqué pour chaque exercice. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille ou à encre, un feutre « indélébile » ne devant pas s'effacer. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

**Le collège d'experts****Date****Signatures**

Expert (e) 1

Expert (e) 2

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 1 : Personnes assurables (5 points)**

Parmi les cas suivants, qui a l'obligation d'être assuré par la LAMal, qui n'est pas soumis à la LAMal, qui est soumis sur requête ou qui est exempté sur requête ? Il peut y avoir deux réponses possibles en fonction de la situation.

	Obligatoire	Non Soumis	Soumis sur requête	Exempté sur requête
Mme Zali, employée de commerce de nationalité portugaise, habitant en Suisse				
M. Sebastiani, italien, sans permis de séjour, vivant chez sa sœur à Zurich pour quelques mois, mais ayant gardé son domicile légal en Italie				
M. Struter, instructeur militaire, 48 ans, vivant à Bâle				
Enfant James Cliton, né le 20.1.2022, arrivé en Suisse le 22.3.2022				
Monsieur Foncia, travaillant à Swisscom Genève et habitant à Saint-Julien-en-Genevois en France voisine				
Un étudiant australien venant en Suisse afin d'y suivre ses études et ayant une couverture d'assurance en Australie				
Mme Smith, américaine, venant en Suisse chez sa fille pour une période de 8 mois, ceci afin de suivre également un traitement médical à l'Hôpital universitaire Zurich				
Un agent fédéral du département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE)				
Mme Galland, suisse détachée à Istanbul par la société X (siège social : Berne)				
Une personne jouissant de privilèges, d'immunités et de facilités selon la loi sur l'Etat hôte				

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 2 : Loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (5 points)**

**Tâche 2.1 (2 points)**

Citez 2 objectifs de la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) ?

**Tâche 2.2 (2 points)**

Citez 2 conditions que les assureurs doivent remplir afin d'être autorisé à pratiquer l'assurance-maladie selon la LAMal ?

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 2.3 (1 point)**

Comment se constitue les réserves d'un assureur-maladie ?

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 3 : Compensation des risques (9 points)**

**Tâche 3.1 (2 points)**

Quels sont les 2 buts principaux de la compensation des risques dans l'assurance-maladie ?

**Tâche 3.2 (1 points)**

Qui gère le calcul de la compensation des risques ?

**Tâche 3.3 (2 points)**

Sur la base de quels indicateurs de morbidité est défini le risque élevé de maladie ?

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 3.4 (1 points)**

Dans quel délai les données doivent être livrées par les assureurs ?

**Tâche 3.5 (1 points)**

L'assureur X a transféré par convention la fortune et l'effectif des assurés à l'assureur Y au sens des art. 2 et 3 LSAMal. A quel assureur incombe de fournir de livrer les données pour la compensation des risques ?

Assureur X       Assureur Y       Aucun

**Tâche 3.6 (2 points)**

Cocher la case qui convient (vrai ou faux). 0.5 point par réponse correcte. Les réponses erronées entraînent une déduction de points. La note minimale est de 0.

vrai

faux

Les enfants sont comptabilisés dans les effectifs des assurés

Les frais administratifs liés à la compensation des risques sont supportés par les assureurs

L'OFSP peut retirer l'autorisation de pratiquer l'assurance maladie sociale à l'assureur qui manque à ses obligations

Les assureurs répartissent les assurés en groupe de risque selon les différents critères

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 4 : Les tâches de l'Institution Commune et de l'OFSP (5 points)**

Pour les tâches mentionnées ci-dessous, veuillez définir si elles sont de la responsabilité de l'Institution Commune LAMal ou de l'OFSP. Cocher la réponse qui convient. 0.5 point par réponse correcte.

<b>Tâches</b>	<b>Institution Commune LAMal</b>	<b>OFSP</b>
Approbation des primes d'assurance-maladie.		
Gestion de la coordination internationale (entraide en matière de prestations).		
Remboursement des excédents de recettes de l'industrie pharmaceutique		
Gestion de l'attribution ou du retrait de l'autorisation de pratiquer l'assurance maladie selon la LAMal.		
Prise en charge des coûts à la place d'assureurs insolubles.		
Surveillance de la mise en œuvre de l'assurance-maladie selon la LAMal.		
Fixe les prix des médicaments pris en charge par l'assurance obligatoire des soins.		
Décision concernant l'obligation de s'assurer pour les rentiers domiciliés au sein d'un Etat de l'UE/AELE.		
Contrôler et prévenir la propagation du coronavirus en Suisse		
Gestion de la réglementation des professions médicales et de la santé universitaires		

Point(s) obtenu(s) :

Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)

Numéro du (de la) candidat(e)

Tâche 5 : Établissement d'un décompte de prestations (20 points)

Donnée

M. Chappuis (40 ans), travaille à 80 % auprès d'une société fiduciaire dans le canton de Vaud. Afin d'économiser des primes, il a choisi pour l'année 2020 la franchise la plus élevée. Suite à des soucis de santé M. Chappuis a pris contact avec son assurance SWICA afin de passer à la franchise ordinaire pour l'année 2021.

Tâche 5.1 (10 points)

Etablissez le décompte de prestations pour M. Chappuis en complétant le tableau ci-dessous.

Indication

Veillez considérer que les conditions tarifaires sont remplies

Factures transmises

Fournisseur de soins	Type traitement	Motif traitement / Détails	Date traitement	Montant
1 Hôpital universitaire Lausanne	Stationnaire	Maladie	01.04.2020 – 10.04.2020	CHF 2'500.-
2 Médecin	Ambulatoire	Maladie	01.05.2020 – 03.05.2020	CHF 500.-
3 Pharmacie	Ambulatoire	Maladie Bas médical de compression LIMA 17.03.01.07.1	01.07.2020	CHF 200.-
4 Centre de Fitness	Ambulatoire	Prévention	Abonnement 01.01.2021 – 31.12.2021	CHF 1'000.-
5 Médecin	Ambulatoire	Accident	01.03.2021	CHF 500.-
6 Physiothérapeute	Ambulatoire	Maladie	01.06.2021 – 30.08.2021	CHF 900.-

Décompte de prestations

Montant brut (facture)	Contribution aux frais de séjour hospitalier	Franchise	Quote-part	Frais à charge de M. Chappuis, y c. participations légales

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 5.2 (10 points)**

Mme Studer, 30 ans, domiciliée dans le canton de Zurich est assurée auprès d'Helsana pour l'assurance obligatoire des soins avec la franchise à option de CHF 1000.00.

Fin 2021, Mme Studer fait parvenir diverses factures à son assurance-maladie.

**Tâche**

Etablissez le décompte de prestations pour Mme Studer en complétant le tableau ci-dessous.

Veuillez tenir compte qu'avant l'établissement du décompte des prestations suivantes, CHF 800.- ont déjà été perçus par Helsana au titre de la franchise.

**Indication**

Veuillez considérer que les conditions tarifaires sont remplies

## Factures transmises

Fournisseur de soins	Type traitement	Motif traitement / Détails	Date traitement	Montant
1 Etablissement thermal de Lavey-les-Bains	Stationnaire	Maladie. Prestation prescrite par son médecin, avec accord de <b>Helsana</b>	12.01.2021 – 10.02.2021, 30 jours	CHF 5'400.- (CHF 180.- par jour)
2 Opticien	Ambulatoire	Lunette de vue Sans maladie spécifique	15.02.2021	CHF 640.-
3 Pharmacie	Ambulatoire	Maladie, médicaments anti-inflammatoires simples prescrits par un chiropraticien	17.02.2021	CHF 34.-
4 Ambulance	Ambulatoire	Maladie, frais de sauvetage	18.03.2021	CHF 840.-
5 Médecin généraliste	Ambulatoire	Contrôle de grossesse Date de la 13ème semaine de grossesse : 18.04.2021	02.04.2021	CHF 180.-
6 Sage-femme	Ambulatoire	Préparation à l'accouchement	18.07.2021	CHF 250.-
7 Médecin	Ambulatoire	Dermatologue	20.08.2021	CHF 380.-
8 Hôpital	Stationnaire	Accouchement	27.09.2021 – 30.09.2021	CHF 2670.-

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

Décompte de prestations

Montant brut (facture)	Contribution aux frais de séjour hospitalier	Franchise	Quote-part	Frais à charge de Mme Studer, y compris participations légales

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 6 : Obligation de s'affilier (9 points)**

**Situations**

Linda Zbinden, nouvellement arrivée en Suisse en date du 15 mai 2021, a vécu pendant 10 ans à New-York. Arrivée en Suisse, elle fait face à une multitude de paperasse qui lui prend du temps. Le 10 septembre 2021, elle conclut une assurance de base selon la LAMal auprès de Visana avec une franchise de CHF 300.00, risque accident inclus pour un montant mensuel de CHF 562.00.

**Tâche 6.1 (7 points)**

Merci d'expliquer le principe de l'obligation de s'assurer ainsi que toutes possibilités qui peuvent arriver de manière détaillée pour une personne nouvellement arrivée en Suisse

**Tâche 6.2 (0.5 points)**

A partir de quelle date, Linda Zbinden sera assurée ?

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 6.3 (1.5 points)**

Le 9 septembre 2021, elle a eu une consultation chez le médecin qui l'oblige à y retourner le 25 septembre 2021. Linda Zbinden transmet la facture pour le remboursement à Visana. Visana paiera-t-elle la facture ? Merci de justifier votre réponse.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 7 : Primes (7 points)****Situations**

Sandrine Magnin travaille 15 heures par semaine comme employée au sein d'une société d'assurance privée. Elle paie une prime mensuelle de CHF 255.00 pour son assurance de base selon la LAMal avec un modèle ordinaire et couverture accident incluse. Souhaitant économiser sur ses primes, elle demande à son assurance maladie de lui faire une proposition avec une franchise de CHF 2'500.00 avec un modèle de télémédecine.

Rabais que l'assureur octroie :

Franchise à option : rabais légal maximum

Suspension de la couverture accident : rabais légal maximum

Modèle de télémédecine : 10%

**Tâche**

Quel sera le montant de la prime si Sandrine Magnin conclut cette couverture d'assurance (télémédecine et franchise à option de CHF 2'500.-) sans accident. Veuillez détailler toutes les étapes de votre calcul et justifier le cas échéant. Veuillez indiquer pour le premier point sur quelle base de prime vous basez votre calcul selon les dispositions légales afin de comprendre la suite du détail de votre calcul.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 8 : Indemnités journalières (11 points)**

**Situation**

Monsieur Fonseca a conclu auprès de l'assurance Visana, une assurance facultative d'indemnité journalière selon la LAMal à raison de CHF 130.00 par jour pour une prime annuelle de CHF 6'860.00. Il a défini d'avoir un droit aux prestations dès le 31ème jour d'incapacité de travail. Il travaille comme horloger indépendant à 100%.

Lors de la survenance d'un événement touchant sa santé, il est en arrêt de travail. Il annonce son cas à son assurance Visana et s'interroge sur plusieurs points suivants :

**Tâche 8.1 (2 points)**

Son assurance Visana lui demande la preuve de combien il a touché au niveau salaire. Il ne comprend pas cette demande. Pouvez-vous lui expliquer si l'assureur a raison de demander cette information en justifiant votre prise de position.

**Tâche 8.2 (3 points)**

Il indique à Visana qu'il a un revenu de CHF 3'000.00 par mois sur 12 mois. Pouvez-vous lui indiquer combien il va toucher pour une incapacité de travail sur 90 jours. Merci de détailler votre calcul.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 8.3 (2 points)**

Après une tentative de reprise de travail après les 90 jours, Monsieur Fonseca se rend compte qu'il n'arrive pas à travailler à 100%. Son médecin lui préconise un arrêt de travail à 40% afin de se rétablir au mieux pour une durée de 60 jours. Combien va-t-il toucher ? Merci de justifier votre calcul.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 8.4 (2 points)**

Malheureusement son incapacité de travail perdure et il est à nouveau en arrêt de travail à 100%. Il annonce son cas à l'assurance-invalidité et après une année, cette dernière statue sur une rente d'invalidité complète à raison de CHF 1'550.00 par mois. Est-ce que le montant des indemnités journalières payées par l'assurance-maladie va changer ? Si oui, à combien va s'élever le montant des indemnités journalières ?

Faites le calcul sur un mois de 31 jours à raison du montant que vous avez calculé au point 8.2

**Tâche 8.5 (2 points)**

Monsieur Fonseca a entendu le terme « assurance de somme ». Il est totalement perdu car il ne pensait pas qu'il pouvait exister différent type d'assurance. En qualité de futur spécialiste en assurances sociales, il vous demande de lui expliquer ce terme. Expliquez en démontrant par un exemple également.

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 9 : Loi sur le contrat d'assurance (9 points)**

**Tâche 9.1 (6 points)**

La LCA a été révisée pour le 1er janvier 2022. Pouvez-vous indiquer 3 points importants pour les contrats d'assurance-maladie complémentaires en donnant chacun un exemple

Point(s) obtenu(s) :

**Branche examinée 4 : Assurance maladie (Amal)**

Numéro du (de la) candidat(e)

**Tâche 9.2 (3 points)**

Madame Pika et son époux ont souscrit au 1.1.2022 à une assurance dentaire pour eux et leurs enfants de 12 ans et 15 ans auprès de l'assurance-maladie Zerba. Afin de bénéficier de rabais de primes intéressants, les contrats ont été souscrits pour une durée de 5 ans avec un préavis de résiliation de 6 mois pour la fin d'une année.

a) Un courtier passe chez cette famille courant février 2022 et indique que les assurances complémentaires sont résiliables pour le 31.12.2022 conformément à la nouvelle révision de la LCA. Etes-vous d'accord avec le courtier (oui ou non) ?

b) Merci de justifier votre prise de position :

c) Cette famille aimerait savoir s'il y a un moyen de pouvoir dénoncer leurs contrats hors des délais de résiliation, que lui répondez-vous ? (1 point)

Point(s) obtenu(s) :